



Assemblée générale

Distr. générale
25 avril 2005
Français
Original: anglais

**Processus consultatif officiel des Nations Unies
ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer**
Sixième réunion
6-10 juin 2005

Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et le défi des déchets marins

**Bref aperçu des activités du Programme des Nations Unies
pour l'environnement visant à traiter le problème
des déchets marins**

**Présenté par le Programme pour les mers régionales
du Programme des Nations Unies
pour l'environnement***

Résumé

Le présent document constitue un bref aperçu de la question des déchets marins. Il se compose des parties suivantes : Introduction, Engins de pêche perdus ou abandonnés et déchets analogues, Activités pertinentes du Programme des Nations Unies pour l'Environnement, Activités pertinentes du Programme pour les mers régionales et Perspectives.

* Document présenté avec retard du fait qu'il a été reçu après la date limite fixée par la Section de la gestion des documents.



I. Introduction

1. On trouve des déchets marins dans les zones maritimes du monde entier, non seulement dans les régions fortement peuplées, mais aussi dans des endroits éloignés de toute source de pollution. Des études effectuées dans différentes parties du monde ont confirmé qu'on en trouvait partout dans les milieux marin et côtier, des pôles à l'équateur et des côtes continentales aux îlots reculés. Les déchets marins proviennent de diverses sources et ont des impacts très variés sur l'environnement, l'économie, la sécurité, la santé et la culture. Étant donné que la plupart des déchets marins se dégradent lentement, leur production continue en grandes quantités entraînera leur accumulation progressive dans les milieux marin et côtier. Cette tendance négative a été confirmée par plusieurs études dans diverses régions.

2. Malgré les efforts déployés aux niveaux mondial, régional, national et, dans de nombreux cas, au niveau local, il est certain que le problème des déchets marins s'aggrave. Tant que des déchets non dégradables continueront d'être jetés dans la mer, ils continueront de s'accumuler dans les milieux marin et côtier. Les carences dans l'application et l'imposition des règles et normes internationales, régionales et nationales qui pourraient améliorer la situation, associées à la méconnaissance de la question par les principaux intervenants et par le grand public, sont les principales raisons pour lesquelles ce problème persiste et semble même empirer dans le monde.

Sources de déchets marins

3. Les débris marins proviennent aussi bien de la terre que de la mer et il est évident que de nombreuses communautés doivent prendre des mesures pour réduire ou éviter leur présence dans les milieux marin et côtier dans le cadre d'activités impliquant de nombreux secteurs de la société et de nombreux intervenants dans des circonstances diverses. En mer, les principales sources de déchets marins sont les navires marchands, les ferries et les navires de croisière, les navires de pêche (principalement comme source d'engins de pêche perdus ou abandonnés), les navires militaires, les navires de recherche, les bateaux de plaisance, les plates-formes de forage pétrolier ou gazier et les installations d'aquaculture. Les principales sources terrestres de déchets marins sont les décharges municipales côtières, les apports par les cours d'eau de déchets provenant des décharges et d'autres sources, les déversements d'eaux usées non traitées et les eaux de ruissellement, les installations industrielles, les déchets médicaux et le tourisme (voyageurs et vacanciers).

Quantités

4. Faute d'études systématiques et exhaustives sur les quantités de déchets marins à l'échelle mondiale et régionale, on ne peut présenter ici qu'une sélection d'informations provenant de diverses parties du monde et obtenues au moyen d'une recherche documentaire. En 1997, l'Academy of Sciences des États-Unis a estimé que la quantité des déchets marins déversés dans les océans à l'échelle mondiale totalisait 6,4 millions de tonnes par an, dont près de 5,6 millions de tonnes proviendraient des navires marchands. Selon d'autres estimations, 8 millions de déchets seraient rejetés dans les océans et les mers chaque jour, dont 5 millions (des déchets solides) jetés ou tombés des navires. On estime qu'à l'heure actuelle, plus

de 13 000 déchets plastiques flottent sur chaque kilomètre carré d'océan. Dans le tourbillon du Pacifique Centre, on a trouvé près de la surface six kilogrammes de plastique pour un kilogramme de plancton.

5. Ocean Conservancy, une organisation non gouvernementale des États-Unis, organise chaque année en septembre des campagnes internationales d'assainissement du littoral. En 2002, plus de 390 000 bénévoles ont participé à ces campagnes dans 100 pays. Ils ont nettoyé plus de 21 000 kilomètres de côtes et de voies navigables, ramassant plus de 6,2 millions de déchets, soit plus de 4 000 tonnes. Près de 58 % des déchets côtiers ont pu être attribués à l'activité côtière et touristique : déchets ordinaires et détritiques laissés sur les plages. De nombreuses autres opérations d'assainissement sont menées chaque année par des milliers d'écoliers, de bénévoles et d'administrations locales dans un grand nombre de pays.

6. En 10 ans (de 1992 à 2002), plus de 73 000 m³ de déchets marins ont été ramassés sur 300 kilomètres environ de côtes rocheuses de l'ouest de la Suède (comprenant des milliers d'îles et d'îlots), dans la partie la plus orientale de la mer du Nord. La quantité moyenne de déchets ramassés sur ces plages est de 6 000 à 8 000 m³ par an, soit de 20 à 26 m³ par kilomètre. Sur la base de ces chiffres et d'après les données concernant notamment les eaux australiennes, on estime que jusqu'à 70 % des déchets déversés dans la mer finissent par se déposer sur les fonds marins, 15 % échouant sur les plages et 15 % restant la surface.

Incidences des déchets marins

7. Les déchets marins constituent un problème écologique, économique, sanitaire et esthétique. Ils sont cause de décès, de blessures et de souffrances. Ils tuent implacablement les animaux sauvages qui risquent essentiellement de se retrouver pris dans les détritiques ou de les avaler. Des scientifiques de Sea Life Surveys estiment que, dans le monde, plus d'un million d'oiseaux et de 100 000 mammifères marins et tortues de mer meurent chaque année parce qu'ils sont pris dans des débris ou en ont avalé. En outre, les déchets marins menacent les écosystèmes marins et côtiers en asphyxiant les espèces des fonds marins et en provoquant la destruction des habitats par le nettoyage mécanique des plages. On considère de plus en plus que les déchets plastiques sont à l'origine de la présence de substances toxiques persistantes. Les déchets marins peuvent aussi transporter d'une mer à l'autre des espèces allogènes envahissantes. Les déchets médicaux et sanitaires constituent un danger pour la santé et peuvent provoquer des blessures graves. Chaque année, les déchets marins engendrent d'importants coûts et pertes économiques pour les populations et les collectivités du monde entier. Ils gâchent, souillent et enlaidissent les mers et les régions côtières.

8. Les torts causés par les déchets marins à l'homme, à ses biens et à ses moyens d'existence peuvent se regrouper en plusieurs catégories générales : endommagement des pêcheries, des navires de pêche et du matériel de pêche, endommagement des ouvrages de prises d'eau de refroidissement des centrales électriques, contamination des plages (nécessitant des opérations d'assainissement), contamination des ports de commerce et de plaisance (nécessitant des opérations d'assainissement) et contamination des pâtures côtières, causant des dommages à l'élevage. Des problèmes d'encrassement des hélices, de bouchage des tuyaux de prise d'eau et d'endommagement d'arbres d'entraînement ont aussi été signalés. Selon deux études effectuées en 1976 et en 1978 dans la mer de Béring et dans le

golfe d'Alaska, 40 à 60 % des chaluts de fond ont ramassé des déchets plastiques et métalliques. Les déchets provoquent aussi des incidents maritimes (nécessitant l'intervention des services de secours) dus notamment à l'encrassement des hélices, et des problèmes de santé (blessures et maladies) dus à la présence de déchets, notamment médicaux, sur les plages et dans les eaux de baignade.

Coût et perte économique

9. Peu d'évaluations économiques ont été effectuées sur le coût et la perte financière que les déchets marins représentent pour les municipalités ou des activités spécifiques telles que la pêche. Selon un rapport publié par la *Kommunenenes Internasjonale Miljøorganisasjon* (Organisation internationale des autorités locales pour l'écologie) (KIMO), dont le siège se trouve aux îles Shetland, à l'extrémité nord-est du Royaume-Uni, le coût annuel de l'assainissement, pour 56 autorités locales du Royaume-Uni, aurait atteint 3,9 millions de dollars. La campagne d'assainissement considérée couvrait 900 kilomètres de côtes et 10 000 tonnes de déchets avaient été ramassés. On peut aisément déduire de ces chiffres que le coût de l'assainissement des côtes à l'échelle européenne ou mondiale serait énorme. On estime que les municipalités suédoises de la côte occidentale (sur la mer du Nord) dépensent chaque année 1,6 million de dollars pour nettoyer leurs plages (pour seulement 3 600 kilomètres environ). En 1999, le comté d'Orange, en Californie, a procédé au ramassage hebdomadaire des déchets sur une plage de près de 10 kilomètres, au coût de 350 000 dollars pour le contribuable. D'autres pays ont dépensé davantage encore. En République de Corée, en 2003, les déchets marins ont occasionné quelque 12 millions de dollars de dépenses.

10. Selon un rapport de la KIMO, le coût total occasionné par les déchets marins aux îles Shetland, à supposer que toutes les parties soient aussi durement touchées, pourrait avoisiner 9,9 millions de dollars par an. Le préjudice pour l'industrie de la pêche pourrait atteindre 8,7 millions de dollars. Sachant que le littoral de ces îles ne représente qu'une partie des côtes européennes, ce coût pourrait se chiffrer en milliards de dollars si on étendait cette estimation à l'ensemble des communautés côtières de l'Europe. À l'occasion d'une enquête menée à Newport, dans l'Oregon (États-Unis d'Amérique), 58 % des pêcheurs ont déclaré que leurs navires avaient connu des problèmes dus aux déchets plastiques, occasionnant en moyenne 2 725 dollars de frais par navire. D'après les statistiques sur l'assurance de dommages des navires de pêche au Japon, la présence des déchets plastiques en mer est la cause principale de dégâts aux moteurs. Les compagnies d'assurance estiment qu'au total, 50 millions de dollars ont été versés pour réparer les dégâts causés par les déchets marins.

Difficulté de prévenir et combattre les déchets marins

11. Le problème écologique des déchets marins ne peut se résoudre uniquement par l'adoption de lois, leur application effective et le recours à des solutions techniques. C'est aussi un problème culturel qui doit être traité comme tel. Il faut donc s'efforcer de faire évoluer les mentalités et les comportements, d'adapter les modes de gestion et l'éducation, et d'impliquer tous les secteurs et intervenants concernés, notamment le grand public.

12. Il convient d'établir une distinction entre les mesures destinées à prévenir la production de déchets marins à la source et celles destinées à traiter les déchets déjà

présents dans les milieux marin et côtier. Les mesures préventives sont notamment l'amélioration de la gestion des déchets à terre et en mer et la mise en œuvre d'activités d'éducation et de sensibilisation destinées à faire évoluer les comportements. Les mesures de traitement des déchets marins existants comprennent les opérations de nettoyage des plages, de la colonne d'eau et des fonds marins, et les projets visant à permettre aux navires de pêche de déposer à terre les déchets marins pris dans leurs engins sans avoir à payer de redevance (ou même à les encourager à ramasser les déchets plastiques flottants ou en suspension).

13. Actuellement, dans de nombreux pays, la gestion des déchets laisse à désirer, de la source de leur production à leur élimination ou à leur traitement. Or, les mesures de réduction ou de prévention de la production de déchets marins devraient faire partie de la gestion des déchets par la société dans son ensemble. Les personnes qui, en général, gèrent judicieusement leurs déchets et comprennent que c'est l'affaire de tout un chacun, ont l'attitude responsable qui contribuera à diminuer la quantité de déchets marins. Une bonne gestion des déchets doit commencer par la prévention de la production : les déchets non produits ne doivent pas être éliminés et ne finissent pas dans les mers. Il faut ensuite ramasser les déchets existants et veiller à ce qu'ils soient traités de manière appropriée, soit par réutilisation et recyclage des matières premières (dans la mesure du possible), soit par élimination d'une manière sûre pour l'environnement et la santé publique.

14. Le problème des déchets marins devrait être pris en compte dans les accords, plans d'action, initiatives et négociations aux niveaux international et régional, et dans les législations nationales. En outre, il est lié à d'autres problèmes écologiques, économiques et sanitaires marins, notamment la dissémination des substances toxiques, la destruction des habitats et de la biodiversité, et le transport des espèces allogènes envahissantes.

15. L'éducation, l'information et la formation sont des éléments essentiels de toute mesure visant à améliorer la gestion des déchets par l'ensemble de la société. Il faut éduquer et former de nombreux secteurs de la société et de l'opinion publique afin que chacun prenne conscience de sa responsabilité dans la prévention de la pollution des mers. Une formation sur l'origine et les conséquences des déchets marins et les moyens d'atténuer le problème à la source doit être introduite dans les programmes scolaires à différents niveaux d'enseignement.

16. Il existe déjà de nombreux instruments relatifs aux déchets marins et des initiatives internationales et régionales. De nombreux pays ont pris des mesures globales pour faire face au problème par l'adoption de lois, la mise en œuvre d'accords internationaux, la mise en place d'installations destinées à recevoir les déchets des navires, l'amélioration des pratiques de gestion des déchets et le soutien des opérations de nettoyage des plages à grande échelle, ainsi que par des programmes d'information, d'éducation et de sensibilisation de l'opinion publique. Beaucoup de choses sont faites, même si, de toute évidence, cela ne suffit pas.

II. Engins de pêche perdus ou abandonnés et déchets analogues

17. Les engins de pêche perdus ou abandonnés sont une forme importante et très persistante de déchets marins. Ils constituent une menace pour le milieu marin, la

vie humaine et les activités humaines Le Programme pour les mers régionales du PNUE est conscient du lien immédiat existant entre les déchets marins et les engins de pêche perdus ou abandonnés et les déchets analogues. Il souligne la nécessité de rechercher des solutions sur la base d'une coopération internationale et interorganisations dans le cadre d'une vaste initiative dans ce domaine. Le PNUE considère que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et ses organismes régionaux des pêches, compte tenu de leur longue expérience des questions liées à la pêche, ont à jouer un rôle de premier plan dans le processus de coopération en la matière.

18. Les engins de pêche perdus ou abandonnés restent dans le milieu marin, où ils ont des effets économiques et écologiques négatifs. Ces derniers temps, les engins de pêche perdus ou abandonnés sont devenus une nuisance de plus en plus « remarquée » dans le monde entier. L'étude de faisabilité sur la gestion durable des déchets marins, effectuée par le PNUE, souligne qu'en 2002, la National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA) des États-Unis a ramassé, rien qu'aux abords de l'atoll de Pearl et Hermes (nord des îles Hawaï), 107 tonnes de filets, de lignes et d'autres engins de pêche. En 2003, 90 autres tonnes de déchets ont été ramassées près de cet atoll et des îles Midway. Il est difficile de trouver d'autres statistiques et estimations quantitatives, mais on estime que des centaines de milliers de tonnes de filets de pêche non dégradables sont abandonnés ou perdus chaque année dans les océans du monde entier.

19. Les engins de pêche peuvent infliger des coupures et blessures mortelles aux poissons et aux autres animaux marins. Enroulés autour d'un membre ou d'une nageoire, ils peuvent provoquer l'arrêt de la circulation sanguine et la perte du membre, surtout si l'animal n'a pas encore terminé sa croissance. Parmi les différentes espèces de mammifères marins, les phoques et les otaries sont les principales victimes (généralement parce qu'ils se retrouvent emmêlés dans des filets). On estime que 100 000 mammifères marins environ meurent chaque année emprisonnés dans des engins de pêche ou des déchets analogues ou par ingestion de ces objets. Selon la Marine Mammal Commission des États-Unis, on a retrouvé dans les mers des États-Unis des animaux ainsi emmêlés de 136 espèces marines différentes, dont 6 espèces de tortues, 51 espèces d'oiseaux et 32 espèces de mammifères (Marine Mammal Commission, 1996). Des études récentes sur la question estiment qu'en Australie, 1 500 phoques environ meurent chaque année pris dans des filets (Page *et al.*, 2003).

20. On estime que près d'un million d'oiseaux marins meurent chaque année parce qu'ils sont emmêlés dans des déchets flottants ou qu'ils en ont avalé. Les oiseaux marins sont parmi les principales victimes des filets et des palangres abandonnés. En outre, les engins de pêche continuent à emprisonner des poissons longtemps après avoir été perdus ou abandonnés par les pêcheurs. Ce phénomène incontrôlé et improductif est connu sous le nom de « pêche fantôme ». Il est difficile de chiffrer la perte de ressources marines dont il est la cause mais plusieurs études sur les arts dormants indiquent qu'il touche environ 10 % de la population cible. La « pêche fantôme » due aux filets perdus ou abandonnés et aux nasses perdues sous l'eau entraîne la perte de milliers de tonnes de poissons qui auraient pu être vendus. On estime que la quantité de homards perdue à cause de la « pêche fantôme » représente une perte financière de 250 millions de dollars.

21. Dans le contexte plus vaste des déchets marins, le problème des engins de pêche perdus ou abandonnés nécessite des solutions plus spécifiques et plus sectorielles. Les mesures suivantes pourraient être prises : a) évaluation quantitative et compréhension du problème; b) ramassage des engins de pêche perdus; c) réception et collecte des engins de pêche usagés; d) prévention par l'éducation et la réglementation; e) mise en place de systèmes de compensation pour les pêcheurs qui ramènent des engins de pêche usagés; et f) étude des matériaux des engins de pêche et élaboration de nouvelles technologies.

22. Soulignant avec force la nécessité de traiter la question des engins de pêche perdus ou abandonnés dans le contexte plus large des déchets marins, le Programme pour les mers régionales du PNUE peut servir de base à la mise en place d'objectifs régionaux communs, à la promotion de synergies et à la coordination de mises en œuvre régionales. Cela se fait déjà au moyen d'accords multilatéraux sur l'environnement et d'initiatives mondiales et régionales, et grâce à des institutions de l'ONU telles que l'Organisation maritime internationale (OMI), la Commission océanographique intergouvernementale (COI) de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Secrétariat de la Convention de Bâle, la FAO et les organismes régionaux des pêches, le Programme d'action mondial du PNUE pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres, la Division de la technologie, de l'industrie et de l'économie du PNUE, ainsi que d'autres intervenants internationaux. Les déchets marins tels que les engins de pêche jetés en mer pourraient donner aux organismes régionaux des pêches de la FAO et au Programme pour les mers régionales du PNUE l'occasion de renforcer leur coopération dans différentes parties du monde.

III. Activités pertinentes du Programme des Nations Unies pour l'environnement

23. Le Programme des mers régionales et le Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres ont entrepris et mis en œuvre plusieurs activités concernant la gestion des déchets marins.

24. En 2004, le PNUE a effectué une étude de faisabilité sur la gestion durable des déchets marins. Il s'agit d'un effort ambitieux du Programme pour les mers régionales, qui vise à faire le point sur les nécessités en matière de réduction et de gestion des déchets marins, sur les avantages et les difficultés des différents programmes et initiatives en la matière et sur les retombées de l'application de tels projets dans différentes régions. L'étude traite du problème des déchets marins et des mesures préventives, et présente une analyse de la situation et des propositions d'action. Les principaux résultats de l'étude de faisabilité ont été publiés dans un document distinct.

25. Compte tenu de l'ampleur et de la gravité du problème des déchets marins, après une série de consultations avec l'OMI, l'UNESCO et la COI, la FAO, le Secrétariat de la Convention de Bâle et le Plan d'action pour la Méditerranée, ainsi que des consultations internes avec le Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres et la Division de la technologie de l'industrie et de l'économie, le PNUE envisage d'adopter une démarche plus globale qui reposerait sur des activités régionales

(comme la mise en œuvre de plans d'action régionaux) et sur une étroite coopération avec les autres institutions.

26. Une brochure sur les déchets marins, intitulée *Tightening the noose* (« Le nœud se resserre »), a également été publiée récemment par le PNUE. Comme il est dit plus haut, le problème mondial et transfrontalier des déchets marins, nécessite une approche interdisciplinaire, multisectorielle et intégrée. Pour faire face à ce problème, le Programme pour les mers régionales envisage de créer un Fonds pour l'environnement mondial destiné à développer une approche plus vaste et plus globale en vue de la gestion durable des déchets marins. Cette initiative servirait de base pour la coopération entre organisations et la coordination des activités visant à contrôler et à gérer, dans le cadre du projet, les déchets marins et les engins de pêche abandonnés.

27. Étant entendu que les déchets marins sont présents dans toutes les mers du globe, ce projet concernerait d'abord des régions pilotes particulièrement touchées. Il servirait de base à la coopération et à la coordination des activités visant à contrôler et à gérer les déchets marins à grande échelle. De plus, il permettrait d'établir, en collaboration avec divers organismes de l'ONU, les fondations régionales et les capacités régionales et nationales nécessaires pour faire face au problème. À la suite des activités menées dans les régions pilotes, il sera possible d'élaborer de nouvelles initiatives interorganisations et transrégionales pour régler le problème mondial des déchets marins.

28. En attendant la mise en œuvre complète du Fonds pour l'environnement mondial et du projet de moyenne envergure, le Programme pour les mers régionales du PNUE prépare, en consultation et en coopération avec les autres organismes de l'ONU, d'autres activités régionales ayant trait à la gestion durable des déchets marins. Ces activités visent à préparer le terrain pour la mise en œuvre du projet dans diverses régions : la Méditerranée, les Caraïbes, la mer Noire, le Pacifique Nord-Ouest et les mers d'Asie du Sud.

29. La gestion durable des déchets marins est l'exemple typique d'un problème écologique marin mondial et transfrontalier et, pour cette raison, le système des Nations Unies jouera un rôle déterminant pour faire face à ce défi.

IV. Aperçu de l'action des programmes pour les mers régionales relative aux déchets marins

30. Les différents programmes pour les mers régionales ont fourni les informations suivantes sur leur action en matière de déchets marins et d'engins de pêche abandonnés.

Plan d'action pour la Méditerranée

31. La pollution engendrée par le déversement de déchets solides dans la mer est l'une des principales causes de la dégradation du littoral méditerranéen, tant en milieu terrestre que marin.

32. Le Programme coordonné de surveillance continue et de recherche en matière de pollution dans la Méditerranée (MED POL), organe d'évaluation et de contrôle de la pollution des mers du Plan d'action pour la Méditerranée et de la Convention

de Barcelone, a récemment préparé une étude sur les déchets côtiers en Méditerranée. Cette étude a montré que les centres urbains côtiers étaient la principale source de déchets en milieu marin, du fait de l'inexistence, de l'inadéquation ou de la défaillance de leur gestion des déchets côtiers solides, et qu'ils généraient entre 30 et 40 millions de tonnes d'ordures ménagères tous les ans, soit 254 kilogrammes par personne, un chiffre en augmentation de 2 à 3 % par an. Les rejets directs des foyers constituent la première source de déchets d'origine terrestre, suivis par les infrastructures touristiques et les eaux de ruissellement des décharges. En définitive, les déchets marins, dont les sources varient selon les pays, sont essentiellement rejetés par les zones côtières.

33. Les principales conclusions de l'étude effectuée par MED POL sont les suivantes :

- La gestion des déchets solides le long des côtes ne relève généralement pas des politiques nationales de l'environnement;
- Les politiques de gestion des déchets solides le long des côtes relèvent des politiques sanitaires nationales;
- La plupart des centres urbains côtiers n'ont pas de politique municipale de gestion des déchets solides;
- La stratégie des municipalités en matière de déchets solides consiste à satisfaire aux normes d'hygiène publique;
- Les municipalités, et plus particulièrement les centres urbains de petite et moyenne taille, manquent de spécialistes de la gestion des déchets solides;
- Les autorités responsables de l'environnement manquent d'informations fiables sur la gestion des déchets solides et le système régional d'information en la matière comporte de nombreuses lacunes;
- Les décideurs croulent sous les informations contradictoires, fournies pour des raisons purement commerciales. Les deux principales sources de déchets solides en milieu marin sont les centres urbains (jusqu'à 75 % de la quantité totale) et les activités commerciales et touristiques;
- Il semble que, pour des raisons économiques et techniques, la mer soit toujours un site de décharge majeur. Le déversement de déchets solides dans la mer est encore couramment pratiqué par les centres urbains de petite et moyenne taille;
- Les déchets solides sont portés vers la mer par les eaux de ruissellement de décharges mal situées ou mal aménagées.

Sur la base de l'étude et des directives qu'il a élaborées, MED POL a mis en place un projet pilote de gestion des déchets côtiers sur plusieurs sites au Liban. Les produits et réalisations de ce projet permettront de le transposer ailleurs au Liban et dans d'autres villes du pourtour méditerranéen. Le projet est mis en œuvre conjointement par MED POL, les autorités locales, des organisations non gouvernementales (ONG) et l'Accord RAMOGE.

Plan d'action du Pacifique du Nord-Ouest

34. La question des déchets marins est devenue préoccupante dans le Pacifique du Nord-Ouest car elle est liée à d'autres problèmes d'environnement, d'économie, de

santé et d'esthétique, y compris le transfert possible de substances toxiques et d'espèces envahissantes, la destruction des habitats marins et la diminution de la diversité biologique. En vertu d'une résolution adoptée lors de la neuvième réunion intergouvernementale qui s'est tenue à Busan (République de Corée) du 2 au 4 novembre 2004, les membres du Plan ont décidé d'agir conjointement pour prévenir et réduire le déversement de déchets en milieu marin et côtier ainsi que leurs effets néfastes et coûteux. Cette initiative, la première de la région en matière de gestion des déchets marins, est en cours d'élaboration et devrait être mise en œuvre en 2005. L'objectif général du projet est de gérer les déchets marins dans le Pacifique du Nord-Ouest de manière durable, en tenant compte de leur origine, de leur quantité et de leurs effets néfastes. Des informations en la matière seront recueillies pendant la phase de mise en œuvre, de 2005 à 2007.

Programme pour l'environnement des Caraïbes

35. Actuellement, le Groupe régional de coordination des Caraïbes, au sein du Programme pour l'environnement des Caraïbes du PNUE, ne conduit aucun projet national ou régional portant exclusivement sur les déchets marins. Cependant, les activités menées dans le cadre du sous-programme d'évaluation et de contrôle de la pollution environnementale (y compris le Protocole relatif à la pollution due à des sources et activités terrestres) et en faveur de la mise en œuvre du Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées concernent directement les déchets marins. Elles comprennent l'étude des déchets marins en tant que polluants d'origine terrestre et l'évaluation de leur impact sur les principaux écosystèmes côtiers et marins.

36. Cela étant, il convient de souligner un certain nombre d'initiatives nouvelles ou en cours : promotion de la gestion intégrée des déchets solides et dangereux et de la gestion intégrée des produits chimiques, fondée sur leur cycle de vie, dans la région des Caraïbes; Partenariat Regional Network in Marine Science and Technology for the Caribbean; deuxième bilan régional des sources et activités terrestres dans la région des Caraïbes; mise en place de projets expérimentaux dans le cadre des programmes d'action nationaux; action du Réseau d'action international en faveur des récifs coralliens dans la région des Caraïbes; conservation et exploitation durable des écosystèmes côtiers et marins.

37. Dans de nombreux pays de la région des Caraïbes, notamment les petits États insulaires en développement, la lutte contre les déchets marins se limite au nettoyage périodique des plages et à des activités de dépollution à l'échelon local, dont la coordination est assurée par des ONG, des écoles, des organisations privées, des clubs de plongée, des offices du tourisme, des hôtels, des organismes de gestion des déchets solides, des associations locales, des ministères chargés de l'environnement, des organismes chargés des zones côtières ou des ministères chargés de la pêche. Ces activités sont souvent associées à des journées spéciales, comme la Journée nationale de nettoyage, la Journée de la Terre ou la Journée nationale de l'environnement. La plupart des pays prennent part aux activités organisées à l'occasion de la Journée internationale de nettoyage des côtes. En 2003, 10 472 personnes y ont participé dans 18 pays caribéens.

38. Les États-Unis d'Amérique mènent de nombreuses actions de lutte contre les déchets et débris marins. Par exemple, la NOAA et l'Environmental Protection Agency, en étroite collaboration avec les États, les municipalités et les ONG,

soutiennent activement des campagnes locales et nationales de dépollution des plages. On peut notamment souligner les actions suivantes :

a) En 2004, la NOAA a mis en œuvre un projet à Porto Rico visant à réduire les débris marins créés par les lignes de pêche abandonnées;

b) L'Opération internationale de nettoyage des côtes, activité bénévole de collecte de données sur l'environnement et de nettoyage des côtes et des mers la plus importante au monde, a lieu tous les ans, le troisième samedi de septembre. En 2001, plus de 140 000 personnes aux États-Unis y ont participé et ont ramassé environ 1 600 tonnes de déchets sur plus de 12 320 kilomètres de côtes, de littoral et de sites sous-marins;

c) Le Programme national de suivi des débris marins vise à recueillir des données scientifiques dans ce domaine, en suivant un protocole statistique rigoureux. Des recherches sont menées tous les 28 jours par des équipes de bénévoles sur des sites sélectionnés au hasard le long des côtes américaines.

Programme régional du Pacifique Sud pour l'environnement

39. La gestion des déchets marins, qu'ils soient d'origine terrestre ou liés à l'activité des navires, est un des principaux problèmes d'environnement dans le Pacifique. Tous les pays de la région mènent des actions dans ce domaine, telles que l'amélioration des infrastructures, le renforcement de la réglementation, la mise en place de procédures de gestion, la sensibilisation et l'éducation, qui entrent dans le cadre de programmes bilatéraux ou sont mises en œuvre sur le plan national par les autorités nationales et locales, le secteur privé et les ONG.

40. Plusieurs initiatives régionales en matière de gestion des déchets sont en cours, dont l'élaboration d'une stratégie et d'un programme de travail régionaux pour la gestion des déchets et des projets de gestion des déchets conduits à l'échelon local dans le cadre du Programme des eaux internationales. La question des débris marins résultant de l'activité des navires commerciaux a été traitée en aidant chaque pays à mettre en place des dispositifs de gestion de ces déchets. Le Programme régional du Pacifique Sud pour l'environnement et le secrétariat de la Communauté du Pacifique ont conjointement élaboré et diffusé des documents de sensibilisation. Un programme de formation à la protection de l'environnement marin a été créé et est proposé par les instituts de formation maritime et halieutique de la région.

Organisation régionale pour la protection du milieu marin – région de la Convention de Koweït

41. Dans la région couverte par la Convention, le problème des déchets générés par les activités terrestres, côtières et maritimes va en s'aggravant. On estime que les navires génèrent à eux seuls entre 1,2 et 2,6 kilogrammes de déchets par personne et par jour, le plus souvent jetés par-dessus bord (Anbar, 1996). Des quantités importantes de déchets industriels, commerciaux et ménagers et d'autres débris sont également déposées le long des côtes. Les eaux de la région renferment du plastique, des récipients métalliques, du bois, des engins de pêche abandonnés, des filets de pêche déchirés, des pneus et parfois même des automobiles. Les boues d'hydrocarbures représentent la première source de déchets solides en termes de quantité (Linden *et al.*, 1990). Les activités anthropiques et l'accumulation de déchets solides (par exemple, des filets de pêche abandonnés, des pièges, des ancres,

des débris et des pneus) peuvent menacer les habitats marins, créer des conditions d'anoxie pour la faune benthique et dégrader l'ensemble de l'écosystème marin.

42. Des cas de « pêche fantôme » ont été recensés dans la région couverte par la Convention. Comme indiqué précédemment, les pièges et les filets perdus peuvent être à l'origine d'une « pêche fantôme » pendant longtemps. Les ravages occasionnés par les filets de pêche abandonnés ont pu être constatés dans la région, en particulier ceux des filets maillants sur les récifs coralliens (Rapport sur l'état de l'environnement marin (SOMER), 2003). Les tortues marines s'y retrouvent prises au piège et finissent par mourir, tandis que sur les plages de nidification, leurs petits se prennent dans les mailles (Ross, 1987). Il n'existe pas de données scientifiques fiables sur les engins de pêche perdus ou abandonnés à l'échelle régionale ou nationale, ni d'estimation du coût économique de la « pêche fantôme ».

V. Perspectives

43. Les informations collectées et les analyses effectuées dans le cadre de l'étude de faisabilité sur la gestion durable des déchets marins dans les mers régionales réalisée par le PNUE montrent que les déchets marins, en dépit des diverses mesures prises par des entités compétentes et efficaces, continuent d'être une grave menace pour l'environnement et le développement durable. Ces entités doivent renforcer et amplifier leurs efforts à l'échelon régional, national et mondial, tels que décrits plus haut, afin de mieux affronter le problème des déchets marins. En outre, le meilleur moyen de garantir une action efficace et sans faille est d'améliorer la coordination et la coopération.

44. Il existe différents moyens de renforcer la coopération entre les entités compétentes, y compris les organes des Nations Unies, les conventions et accords, les gouvernements et les ONG. Les initiatives ad hoc, bilatérales et concertées peuvent se révéler efficaces, mais on pourrait également adopter une approche plus rationnelle comprenant un comité de coordination ou de direction composé d'organismes des Nations Unies, des programmes pour les mers régionales et de représentants d'ONG ou d'organisations privées compétentes.

45. Ce comité fixerait les priorités et coordonnerait les actions, tous les partenaires étant séparément et conjointement responsables du financement et de la mise en œuvre de l'ensemble des initiatives, telles que : la vulgarisation des informations et la collecte de fonds; le renforcement du sentiment de responsabilité et la création de partenariats; et les actions à l'échelon national, régional et international ou touchant des secteurs particuliers.

46. L'ensemble des acteurs, y compris le Programme d'action mondiale du PNUE, l'OMI, la FAO, la Convention de Bâle, les conventions et plans d'action concernant les mers régionales et les autres organisations mondiales, régionales et non gouvernementales concernées, pourraient jouer un rôle important dans cette lutte concertée contre les déchets marins, grâce à leurs diverses compétences et connaissances en la matière.

47. Les organisations spécialisées consultées au cours de l'étude de faisabilité du PNUE ont identifié plusieurs initiatives susceptibles de renforcer la lutte contre les déchets marins, quel que soit le cadre de collaboration adopté, dont les suivantes :

- Élaboration de directives de gestion des déchets marins à l'échelon régional et national;
- Élaboration de directives par secteur, par exemple, pour le tourisme, le nautisme, la plongée, les bateaux de croisière, les constructions côtières et la pêche, ainsi que pour les organisateurs d'excursions maritimes (plongée, nautisme, pêche sportive et observation de la faune);
- Élaboration de directives de « citoyenneté responsable » pour différents publics, en particulier les enfants et les touristes. Démonstration pratique au moyen de campagnes de sensibilisation dans certaines destinations et auprès de certaines entreprises touristiques convenablement choisies;
- Identification des failles et des besoins en termes de gestion des déchets marins dans certaines régions et mise en œuvre d'actions visant à améliorer la situation et pouvant jouer, le cas échéant, le rôle de projets pilotes;
- Évaluation de l'efficacité générale de l'annexe V de la Convention internationale de 1973 pour la prévention de la pollution par les navires, telle que modifiée par le Protocole de 1978 y relatif (MARPOL 73/78) de l'OMI;
- Évaluation de l'efficacité de la mise en œuvre des dispositions de l'annexe V de la Convention MARPOL 73/78 relatives aux zones spéciales de la Méditerranée, des Caraïbes et de la mer du Nord;
- Examen des dispositions du Code de conduite pour une pêche responsable de la FAO relatives aux engins de pêche perdus ou abandonnés;
- Examen des dispositions du Code de conduite pour une pêche responsable de la FAO relatives à la gestion des déchets de navires de pêche, contenues dans l'annexe V de la Convention MARPOL 73/78;
- Prise en compte des déchets marins dans l'évaluation de l'environnement à l'échelle mondiale et régionale;
- Amélioration des installations portuaires destinées à recevoir les déchets des navires et amélioration de la gestion de ces déchets;
- Contrôle du respect de la réglementation interdisant le déversement de plastiques;
- Élaboration d'une stratégie respectueuse de l'environnement marin en matière de gestion des déchets dangereux et autres, comme les batteries au plomb, les déchets biomédicaux et les déchets hospitaliers;
- Augmentation de la capacité de planification et de gestion à l'échelon local, en vue d'éviter de construire des décharges à proximité du littoral ou des cours d'eau et d'empêcher que les déchets aboutissent dans l'environnement marin et côtier;
- Élaboration et mise en œuvre de programmes améliorés de gestion des déchets solides dans les petites collectivités rurales afin d'empêcher que les déchets aboutissent dans les rivières et dans l'environnement marin et côtier;
- Mise en place de campagnes ou de services permanents de collecte des déchets solides risquant de polluer les zones marines et côtières;

- Mise en œuvre d'études et de programmes efficaces et de longue durée, visant à identifier et à quantifier des tendances statistiquement significatives concernant la composition, la quantité et les effets des déchets marins, à l'échelle mondiale et régionale;
- Soutien des activités de vérification et de nettoyage des plages organisées par les ONG.

Références

Anbar, H. Litter in the Gulf. *Marine Pollution Control*. 32: 455-456, 1996.

Carr, A. Impact of non-degradable marine debris on the ecology and survival outlook of sea turtles. *Marine Pollution Bulletin*. 18: 352-356, 1987.

Environmental News Network Report: Northern right whale on path to extinction. 1999.

Esteban, M. Tracking down ghost nets. 2002.

Homfeyr, G. J. G., M. N. Bester, M. De Maine, S. P. Kirkman, P. A. Pistorius et A. B. Makhado. Entanglement of pinnipeds at Maron Island. *Australian Mammalogy* 24, p. 141-146, 2002.

Linden, O. *et al.* State of the marine environment in the ROPME Sea Area. *UNEP Regional Seas Reports and Studies* n° 112/Rev. 1, 1990.

Marine Mammal Commission. Effects of Pollution on Marine Mammals. *Marine Mammal Commission Annual Report to Congress*. Bethesda (Maryland), 1996.

Mee, J. Oman's Living Sea – an illustrated collection of articles from the « Our Living Sea » newspaper column. Avec le soutien de la Omani-American Joint Commission for Economic and Technical Cooperation. 1991.

MRMEWE-Oman. State of the Marine Environment – 2003. Marine Pollution and Coastal Zone Management Section/Ministry of Regional Municipalities, Environment and Water Resources (MRMEWR). Muscat (Oman), 2003. 96 p.

Page, B. *et al.* A summary of Australian sea lion and New Zealand fur seal entanglements in marine debris pre and post-implementation of Australian Government fishery bycatch policies. *The Australian Marine Sciences Association Annual Conference 2003, Brisbane, Queensland, 9-11 July 2003*, 2003.

Piatt, J. F. et D. N. Nettleship. Incidental catch of marine birds and mammals in fishing nets off Newfoundland, Canada. *Marine Pollution Bulletin*. 18: 344-349, 1987.

Ross, J. Sea Turtle Management Plan for the Sultanate of Oman. *Report to Ministry of Agriculture and Fisheries and Omani American Joint Commission*. 1987. 13 p.

Schrey, E. et G. J. M. Vauk. Records of entangled gannets (*Sula bassana*) at Helgoland, German Bight. *Marine Pollution Bulletin*. 18: 350-352, 1987.

SOMER. State of the Marine Environment Report. ROPME/GC-11/003. Organisation régionale pour la protection de l'environnement marin, Koweït, 2003. 217 p.

Stewart, B. S. et P. K. Yochem. Entanglement of pinnipeds in synthetic debris and fishing net and line fragments at San Nicolas and San Miguel Islands, California. *Marine Pollution Bulletin*. 18: 336-339, 1987.

PNUE et PAM. Feasibility Study on Sustainable Management of Marine Litter. 2005 (sous presse).

USEPA. Importance of Coastal Watersheds. 1992.

Volgenau, L., S. D. Kraus et J. Lien. The impact of entanglements on two substocks of the western North Atlantic humpback whale, *Megaptera novaeangliae*. *Canadian Journal of Zoology*. 73: 1689-1698, 1995.
